

nick-Saint-Quentin le chef-lieu de la justice de paix établi à Lennick-Saint-Martin (1). (Monit. du 10 mars 1848.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le chef-lieu de la justice de paix est transféré de la commune de Lennick-Saint-Martin dans la commune de Lennick-Saint-Quentin.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la justice, M. DE HAUSSEY.

115. — 8 MARS 1848. — *Loi qui transfère à Eghezée le chef-lieu de la justice de paix établi à Dhuy* (2). (Monit. du 10 mars 1848.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le chef-lieu de la justice de paix est transféré de la commune de Dhuy dans la commune d'Eghezée.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la justice, M. DE HAUSSEY.

116. — 8 MARS 1848. — *Arrêté royal qui transfère au ministère des travaux publics le service des plantations sur les routes, canaux et chemins de fer de l'État*. (Monit. du 12 mars 1848.)

Léopold, etc. Revu, 1^o notre arrêté du 10 juillet 1847, qui place le service des plantations sur les routes, canaux et chemins de fer de l'État, dans les attributions du département des finances ;

2^o Notre arrêté du 20 novembre 1847, portant que la remise de ce service est reculée jusqu'au 1^{er} janvier 1848 ;

3^o Notre arrêté du 29 décembre 1847, promulguant la loi du budget du département des finances, exercice 1848, qui comprend une allocation de 50,000 francs pour le service des plantations ;

Considérant que des raisons de convenance et

d'économie commandent de replacer le service des plantations dans les attributions du département des travaux publics ;

Sur la proposition de nos ministres des finances et des travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Le service des plantations sur les routes, les canaux et les chemins de fer de l'État, transféré au département des finances, par disposition du 12 juillet 1847, est replacé dans les attributions du ministère des travaux publics.

En conséquence, le crédit de 50,000 fr. affecté à ce service, au budget du département des finances, exercice 1848 (chap. IV, art. 12), sera porté à celui du département des travaux publics, même exercice.

Art. 2. Ce crédit, qui formera l'art. 1^{er bis} du chap. II, sect. 1^{re}, est subdivisé ainsi qu'il suit, savoir :

| | |
|---|------------|
| A. Plantations. | fr. 45,200 |
| B. Traitement pendant les six premiers mois de 1848 des deux anciens conservateurs. | 2,500 |
| C. Traitement du gardien de la pépinière de Laeken. | 800 |
| D. Somme à valoir pour surveillance extraordinaire. | 1,500 |
| | <hr/> |
| | Fr. 50,000 |

Art. 3. Nos ministres des finances (M. Veydt) et des travaux publics (M. Frère-Orban) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

117. — 8 MARS 1848. — *Acceptation de la loi du 4 février 1848 qui accorde la naturalisation ordinaire au sieur Leroy (Philippe-Olivier), soldat au 8^e régiment de ligne, né à Condé (France)*. (Monit. du 25 mars 1848.)

118. — 9 MARS 1848. — *Arrêtés royaux qui accordent des brevets d'industrie :*

Au sieur Chance (L. R.), de Birmingham, domicilié à Bruxelles, hôtel de Groenendael, chez le sieur Dixon, son mandataire, un brevet d'import-

(1) Présentation à la chambre des représentants par le gouvernement le 25 novembre 1847. — Rapport par M. Jonet le 20 janvier 1848. — Discussion et adoption le 22 février à l'unanimité des 58 membres.

Rapport au sénat par M. de Wouters le 28 février. — Discussion le 29, et adoption le 4^{er} mars à l'unanimité des 56 membres.

(2) Présentation à la chambre des représentants par le gouvernement le 25 novembre 1847. — Rapport par M. Zoude le 29 décembre. — Discussion et adoption le 22 février 1848 à l'unanimité des 60 membres.

Rapport au sénat par M. de Wouters le 28 février. — Discussion le 29 et adoption le 4^{er} mars à l'unanimité des 56 membres.